

Informations concernant les catégories salariales I b, II, II a, IV de l'article 10 de la CCNT

La formation doit se rapporter à l'**activité exercée** dans les restaurants, hôtels et cafés. Dans tous les secteurs de fonctions, c'est la sphère de responsabilité effective qui est déterminante, et non la dénomination de l'activité.

Concernant la catégorie salariale I b

La formation Progresso représente un stage de formation modulaire de 5 semaines qui est organisé par Hotel & Gastro formation (www.hotelgastroformation.ch). L'accomplissement réussi est documenté sous la forme d'un certificat.

Progresso avec certificat	Cuisine	Restauration	Hôtellerie / économie domestique
Collaborateur/trice de cuisine	√		
Collaborateur/trice de restauration		√	
Collaborateur/trice d'hôtellerie			√

Concernant la catégorie salariale II

Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	Cuisine	Restauration	Hôtellerie / économie domestique
Employé/e de cuisine AFP	√		
Employé/e de restauration AFP		√	
Employé/e d'hôtellerie AFP			√
Employé/e en intendance AFP			√

Concernant la catégorie salariale III a

Certificat fédéral de capacité (CFC)	Cuisine	Restauration	Hôtellerie / économie domestique	Réception d'hôtel	Backoffice commercial
Cuisinier/ère CFC	√	√			
Sommelier/ère CFC		√			
Assistant/e d'hôtel CFC			√		
Assistant/e en restauration et hôtellerie CFC (apprentissage double Sefa et Hofa)		√	√	1)	
Spécialiste en restauration		√			
Spécialiste en hôtellerie			√		
Gestionnaire en intendance			√		
Employé/e de commerce HGT				√	√
Employé/e de commerce				√	√

1) avec formation complémentaire de spécialiste à l'accueil HGA (hôtellerie, gastronomie, accueil)

Concernant la catégorie salariale III b

Selon l'art 19, ch. 3 de la CCNT, les manifestations de formation et de formation continue des associations contractantes sont reconnues en tant que base pour l'octroi de la catégorie salariale III b.

La commission de surveillance statue, sur requête, sur la reconnaissance de formations continues spécifiques à la profession d'autres prestataires.

Concernant la catégorie salariale IV

Examen professionnel	Cuisine	Restauration	Hôtellerie / économie domestique	Réception d'hôtel	Backoffice commercial
Cuisinier/ère en hôtellerie et restauration BF	√				
Cuisinier/ère de gastronomie d'hôpital, de home et collective BF	√				
Cuisinier/ère en chef BF	√				
Responsable de restauration BF		√			
Responsable de secteur restauration BF		√			
Responsable en économie domestique BF			√		
Responsable de secteur hôtellerie / économie domestique BF			√		
Responsable de réception d'hôtel et d'administration BF				√	√
Chef/fe de réception BF				√	√